

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 29/01/2026 - 593 - 2022 B 01346 - 919 186 999 - 9HS

BILAN

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

01/04/2024	12
31/03/2025	mois

Capital souscrit non appelé		
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		205 948 79,23
Frais d'établissement		2 126 0,82
FRAIS D'ETABLISSEMENT	6 768 2,60	
AMORTIS. / FRAIS ETS	(4 642) -1,79	
Fonds Commercial		189 600 72,94
FONDS DE COMMERCE	189 600 72,94	
Autres immobilisations corporelles		14 222 5,47
INSTALLATIONS & AGENCEMENTS	14 900 5,73	
MATERIEL & INFORMATIQUE	500 0,19	
AMORTIS. AGENCEMENTS DIVERS	(820) -0,32	
AMORTIS. MAT. DE BUREAU & INFO	(358) -0,14	
TOTAL III - Actif Circulant NET		53 997 20,77
Marchandises		9 711 3,74
STOCKS DE MATERIELS	9 711 3,74	
Créances clients et comptes rattachés		9
Collectif clients débiteurs	9	
Autres créances		34 748 13,37
Collectif fournisseurs débiteurs	9 767 3,76	
TVA COLLECTEE		
TVA SUR FACT. NON PARVENUES	13 953 5,37	
TVA A REGULARISER	10 165 3,91	
TAXE & AUTRES	501 0,19	
Compte n°467MAD	213 0,08	
Compte n°467TTB	150 0,06	
Disponibilités		9 529 3,67
COMPTE BANQUE	3 681 1,42	
CAISSE	5 848 2,25	
TOTAL DU BILAN ACTIF		259 945 100,00



BILAN

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

01/04/2024	12
31/03/2025	mois

TOTAL I - Capitaux propres			5 996	2,31
Capital Social ou individuel			10 000	3,85
<i>CAPITAL</i>	<i>10 000</i>	<i>3,85</i>		
Report à nouveau			(3 615)	-1,39
<i>REPORT A NOUVEAU</i>	<i>(3 615)</i>	<i>-1,39</i>		
RESULTAT DE L'EXERCICE			(389)	-0,15
TOTAL II - Autres fonds propres				
TOTAL III - Total des Provisions				
TOTAL IV - Total des dettes			253 949	97,69
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			112 596	43,32
<i>EMPRUNT</i>	<i>123 255</i>	<i>47,42</i>		
<i>EMPRUNT, NON ECHUS</i>	<i>(10 659)</i>	<i>-4,10</i>		
Emprunts et dettes financières divers			26 632	10,25
<i>COMPTES ASSOCIES</i>	<i>26 632</i>	<i>10,25</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 856	0,71
<i>Collectif fournisseurs créditeurs</i>	<i>1 856</i>	<i>0,71</i>		
Dettes fiscales et sociales			5 047	1,94
<i>PERSONNELS, REMUNERATIONS</i>	<i>964</i>	<i>0,37</i>		
<i>URSSAF</i>	<i>4 083</i>	<i>1,57</i>		
Autres dettes			107 817	41,48
<i>Compte n°4679HS</i>	<i>1 775</i>	<i>0,68</i>		
<i>Compte n°467CISAF</i>	<i>2 500</i>	<i>0,96</i>		
<i>Compte n°467EBSH</i>	<i>28 867</i>	<i>11,10</i>		
<i>Compte n°467GOLF</i>	<i>2 896</i>	<i>1,11</i>		
<i>CONV. REGLEMENTEES PALAIS</i>	<i>18 400</i>	<i>7,08</i>		
<i>CONV. REGLEMENTEES PORTES</i>	<i>11 980</i>	<i>4,61</i>		
<i>SAS 8HS</i>	<i>34 400</i>	<i>13,23</i>		
<i>Compte n°467SCI8HS</i>	<i>6 500</i>	<i>2,50</i>		
<i>Compte n°467TIGRE</i>	<i>500</i>	<i>0,19</i>		
TOTAL DU BILAN PASSIF			259 945	100,00

8

2

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

01/04/2024	12
31/03/2025	mois

Total des produits d'exploitation			76 312	100,00
Ventes de marchandises			76 312	100,00
Ventes de marchandises FRANCE			76 312	100,00
VENTES & PRESTATIONS HT	76 312	100,00		
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux				
Montant net du chiffre d'affaires			76 312	100,00
Total des charges d'exploitation			134 420	176,15
Achats de marchandises			32 870	43,07
ACHATS DE M/SES	26 692	34,98		
ACHATS DE M/SES	2 173	2,85		
ACHATS DE M/SES	2 813	3,69		
ACHATS DE M/SES	1 192	1,56		
Variation de stocks de marchandises			(9 580)	-12,55
VARIATION DES STOCKS	(9 580)	-12,55		
Autres achats et charges externes			107 962	141,48
CARBURANTS	116	0,15		
TOTAL ENERGIES & ENGIE	1 956	2,56		
FOURNITURES & PETITS EQUIP.	337	0,44		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	493	0,65		
LOCATIONS MATERIELS	329	0,43		
LOYERS XO	11 619	15,23		
LOYERS SCARPONNAISE	21 173	27,75		
LOCATION-GERANCE SAS_8HS	27 000	35,38		
LOCATION-GERANCE PORTES	23 400	30,66		
ENTRETIENS ET REPARATIONS	278	0,36		
ASSUR. MULTIRISQUES	632	0,83		
MISE A DISPOSITION, SALARIES	18 867	24,72		
FRAIS & MISSIONS SALARIES	125	0,16		
POSTE & TELECOM	657	0,86		
SERVICES BANCAIRES	981	1,29		
Charges sociales du personnel			258	0,34
MEDECINE DU TRAVAIL	258	0,34		
Dotation aux amortissements sur immobilisations			2 910	3,81
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 910	3,81		
Autres charges de gestion courante				
CHARGES DE GESTION COURANTE				
RESULTAT D'EXPLOITATION			(58 108)	-76,15
Total des produits financiers				
Total des charges financières			3 645	4,78
Intérêts et charges assimilées			3 645	4,78
INTERETS SUR EMPRUNTS	3 645	4,78		

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

01/04/2024	12
31/03/2025	mois

RESULTAT FINANCIER			(3 645)	-4,78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(61 753)	-80,92
Total des produits exceptionnels			64 403	84,40
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			64 403	84,40
<i>PDTS EXCEPT. ABANDON/CREANCES</i>	7 718	10,11		
<i>PDTS / LOC. GÉRANCE</i>	50 400	66,04		
<i>PRODUITS /EX. ANTERIEURS</i>	6 285	8,24		
Total des charges exceptionnelles			3 039	3,98
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			3 039	3,98
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	3 039	3,98		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			61 364	80,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			(389)	-0,51

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **259 945** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **140 715** euros et un total **charges** de **141 104** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-389** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2024** et finit le **31/03/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le service comptable de l'U.E.S. regroupant les sociétés du mandataire social est représenté par son salarié SF (convention de mise à disposition de personnel). Les conventions réglementées de trésorerie sont établies avec

le rapport spécial de gestion. Ces dernières sont remises concomitamment aux actionnaires lors des assemblées.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

2 3

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure. Nous avons subi un contrôle urssaf, auprès de notre société. Nous avons répondu à la lettre d'observations de cette dernière.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les comptes de tiers ont été évalués de façon extra-comptable. Ensuite, nous avons mis en place des prêts de salariés avec la société, dorénavant MAD SAS, de la même UES. Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2

9HS

société par actions simplifiée

rcs de nancy : 919186999

21, rue des Maréchaux

54000 NANCY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
comptes annuels clos le 31 mars 2025**

L'an deux mil' vingt-cinq, le trois septembre, à 18 heures,

les actionnaires se sont réunis au siège social de la Société
en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Sont présents :

Monsieur Muzzammel, Sany HAQUE :	170 actions
Mademoiselle Sayeedha, Queen HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Sunzida, Sonali HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Sarwa, Alo HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Sadiyah HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Suraiya HAQUE :	70 actions
Monsieur Sydul HAQUE :	240 actions
Mademoiselle Shyma HAQUE :	70 actions
Monsieur Muntasir HAQUE :	170 actions
Total égal au nombre de actions composant le capital social,	
soit mille actions	1000 actions

Monsieur Sydul HAQUE préside la séance en qualité d'actionnaire. Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Aucune feuille d'émargement, tous les actionnaires ont signé l'AGO.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
Approbation des comptes de l'exercice clos le (en page 1) et
quitus à la présidence,
Approbation des charges non déductibles,
Affectation du résultat de l'exercice,

MH. SH SH SH SH SH SH SH
MH-

Rémunération du président,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au (en page 1),
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Aucune feuille de présence n'est signé tous les actionnaires sont présents.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions réglementées (en copie au rapport) visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées la présentation & la révision de nos comptes annuels, avec notre accord, par notre comptable salarié. Puis personne ne demandant plus la parole. Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la date de clôture des comptes annuels, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du CGI.

Par ailleurs, l'application de l'article 39-5 dudit CGI, n'a entraîné aucune réintégration fiscale. Nous avons réalisé une nouvelle convention réglementée : mise à disposition en accord avec la présidence. Ensuite, nous effectuerons de la location gérance. Notre contrat est en cours de présentation.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

résultat de l'exercice	-388,62
Auquel s'impute le "report à nouveau"	-3.615,04
Le solde s'élevant ainsi à:	-4.003,66
A la réserve légale (intégrée au compte RàN) :	0,00
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à :	0,00
Report à nouveau	-4.003,66

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende a été distribué au cours des trois derniers exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les rémunérations et intéressements de la présidence portés dans les comptes de charges ainsi que tous les frais exposés au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. Nous remettons à chaque actionnaire une copie du rapport spécial de la présidence concernant les conventions réglementées poursuivies de la société.

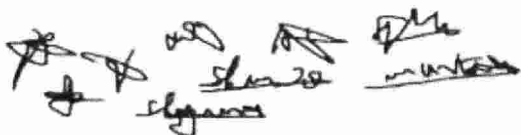
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oooo00oooo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Signature des actionnaires



MH. SH SH SH SH SH SH SH SH
MH.